

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2024-007/ALT/COMFIB

DOSSIER N°085 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRÊT SIGNE LE 13 OCTOBRE
2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA
BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN
EAU POTABLE DANS LES LOCALITES
FRAGILES (PAEP-LF)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par la
députée **Haoua FOFANA**, rapporteur.

Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 03 avril de 11 heures 15 minutes à 12 heures 50 minutes et le lundi 08 avril de 12 heures 35 minutes à 14 heures 02 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du Projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF).

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur ledit projet de loi, le mercredi 27 mars 2024, de 09 heures 06 minutes à 11 heures 08 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du développement durable (CDD), par le député Aboubacar KABRE ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Yiompuén Aimé SOME ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs, zone d'intervention et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

En guise d'introduction, le ministre a souligné que dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations, le Burkina Faso s'est engagé en 2016 à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Ainsi, pour atteindre l'objectif 6 des ODD relatif à l'eau et à l'assainissement à savoir « garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau », le pays s'est doté d'outils programmatiques à savoir le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) 2016-2030. L'objectif stratégique de ce programme est de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité.

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) 2016-2030 est en cohérence avec le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2023-2025 adopté par le Gouvernement le 25 janvier 2023, qui est l'instrument central d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement durant la période de la Transition. Son objectif stratégique 3.6 de l'axe 3 du pilier 3 porte sur l'engagement du gouvernement à améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

Les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre, du Centre-Est, du Centre Nord, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, des Hauts Bassins, du Nord, du Plateau Central et du Sud-Ouest sont des zones à hydrogéologie difficile, subissent les effets négatifs des changements climatiques et sont confrontées à l'insécurité entraînant un déplacement massif des populations.

L'accès à l'eau potable dans ces localités nécessite l'implication de tous. Pour ce faire, les autorités en charge de l'eau et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) se sont engagées dans la réalisation d'infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) afin de répondre de façon durable et équitable à la problématique de l'approvisionnement en eau potable (AEP) des populations en milieu rural.

C'est dans ce sens que le Gouvernement Burkinabè a entrepris, avec l'accompagnement de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), d'élaborer et mettre en œuvre le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable dans les Localités Fragiles (PAEP-LF). Ce projet s'inscrit dans la nécessité de satisfaire d'une part les besoins en eau potable des déplacés internes dans les zones d'accueil et d'autre part le milieu rural à fort déficit en eau potable due à l'hydrogéologie difficile.

Le projet se justifie par sa vocation à apporter sa contribution à résoudre les défis urgents dont les populations cibles font face notamment, en contribuant : i) à l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural, spécifiquement dans les localités fragiles ; ii) à l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2021-2025 et le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2023-2025 et iii) à assurer la cohérence avec les objectifs du Programme SONGTAABA de l'UEMOA.

L'exécution du PAEP-LF par la mise en place des infrastructures d'eau potable à savoir les bornes fontaines et les branchements particulier va réduire considérablement la corvée d'eau. En effet, les effets bénéfiques seront entre autres, la diminution du temps mis au niveau des Pompes à Motricité Humaine (PMH), la réduction des distances parcourues.

Enfin, le projet s'inscrit dans la continuité des financements de la BOAD dans le secteur de l'eau potable en zones rurales au Burkina Faso et vise donc à appuyer les efforts du Gouvernement pour améliorer la qualité de la desserte en eau potable et le renforcement des capacités de gestion du secteur.

I.1. Objectifs, zone d'intervention et bénéficiaires du projet

I.1.1. Objectif global

L'objectif du projet est de contribuer à l'accès universel à l'eau potable des populations des localités impactées par le contexte sécuritaire et/ou à hydrogéologie difficile, au Burkina Faso.

De manière spécifique, il s'agit de :

- accroître les capacités de production et de stockage d'eau potable de la zone du projet ;
- desservir une population supplémentaire d'environ 174 000 habitants y compris les personnes déplacées internes ;
- assurer la gestion durable des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

I.1.2. Zone d'intervention du projet et bénéficiaires

La zone d'intervention directe du projet couvre onze (11) régions sur les treize (13) que compte le Burkina Faso. Ce sont : la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Centre-Est, le Centre-Nord, le Centre-Ouest, le Centre-Sud, les Hauts-Bassins, le Nord, le Plateau central, le Centre et le Sud-Ouest. Les bénéficiaires sont les populations déplacées internes ainsi que les populations hôtes des régions concernées.

I.2. Description technique du projet

I.2.1. Résultats attendus

Les résultats attendus du projet sont :

- Résultat 1 : la production et le stockage d'eau potable dans les zones du Projet sont accrues respectivement de 7 000 m³/j et de 1 700 m³ ;
- Résultat 2 : une population supplémentaire d'environ 174 000 habitants est desservie en eau potable, y compris les personnes déplacées internes ;
- Résultat 3 : la gestion durable des ouvrages d'approvisionnement en eau potable est assurée.

I.2.2. Composantes

Le projet comporte trois composantes :

- Composante 1 « Développement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable ». Elle concerne :
 - la construction des infrastructures d'approvisionnement en eau potable ;
 - l'intermédiation sociale, l'animation et la sensibilisation ;
 - le suivi contrôle des travaux d'Approvisionnement en eau potable (AEP) ;
 - la conduite des études d'AEP.

Question 17 : **Quels sont les critères de choix des sites d'implantation des ouvrages ?**

Réponse : Les critères de choix des sites bénéficiaires des ouvrages sont essentiellement les taux d'accès, l'estimation de la population, la présence ou non d'études d'Avant-projet détaillées des systèmes AEP assorties de Notices d'impact environnemental et social (NIES).

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des finances et du budget note que la pertinence du projet n'est pas à démontrer. En effet, l'accès à l'eau potable est un problème chronique au Burkina Faso. Le pays souffre des effets des changements climatiques, de la sécheresse, de l'insuffisance d'infrastructures hydrauliques adéquates et de grandes disparités entre zones rurales et urbaines en matière d'accès à l'eau potable. Dans certaines villes, le taux d'accès à l'eau potable a chuté du fait de la crise sécuritaire qui a entraîné un déplacement massif des populations des zones touchées vers lesdites villes. Aussi, le peu d'infrastructures déjà en place est impacté par la surexploitation. C'est pourquoi, la COMFIB encourage toutes les initiatives du Gouvernement visant à trouver une solution durable à la problématique de l'accès à l'eau potable.

A cet effet, la COMFIB recommande au Gouvernement de proposer des projets structurants et à forts impacts pouvant résoudre durablement les problèmes d'accès à l'eau potable.

Elle estime que la ratification de l'accord de prêt, objet du présent projet de loi, constitue un début de solution à cette épineuse question d'accès à l'eau potable en ce qu'elle contribuera à améliorer considérablement les conditions de vie des populations des zones à fort défi sécuritaire et à hydrogéologie difficile. En effet, ce sont environ 6 397 579 habitants, soit plus de 40% de la population totale du Burkina Faso, qui seront concernés par l'intervention du projet qui permettra, par ailleurs, entre autres :

- d'accroître la production d'eau potable,
- de créer des emplois.

De ce qui précède, la COMFIB recommande à la séance plénière d'autoriser la ratification de l'accord de prêt pour le financement du Projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF), par l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 08 avril 2024

Le président



Moussa NOMBO

Le rapporteur



Haoua FOFANA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU MERCREDI 27 MARS 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
4.	FOFANA Haoua	Membre
5.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
6.	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	NOMBO Moussa	En mission
2.	YARO Mamadou	Retenu pour les travaux des Commissions d'enquête parlementaire (CEP)
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Retenu pour les travaux des CEP
4.	LY Hama	Retenu pour les travaux des CEP
5.	KONE Diakalia	En mission
6.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	En mission
7.	SAVADOGO Yacouba	Retenu pour les travaux des CEP
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Retenu pour les travaux des CEP
9.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Retenu pour les travaux des CEP
10.	TAPSOBA Issaka	Retenu pour les travaux des CEP

SEANCE DES AUDITIONS DU GOUVERNEMENT DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOOGO Drissa	Vice-président
3.	DIALLO Daouda	Membre
4.	FOFANA Haoua	Membre
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	KABRE Aboubacar	CDD
2.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	CAEDS
3.	SOME Yiompouén Aimé	CGSASH

Liste des députés absents excusés (retenus par les travaux des CEP)

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Mamadou	Rapporteur général
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
3.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
4.	SAVADOGO Yacouba	Membre
5.	TAPSOBA Issaka	Membre
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

Liste des membres de la délégation gouvernementale

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	BARO Roger	Ministre
2.	ILBOUDO Boubakar	DGESS
3.	SANA Seydou	DGEP
4.	BAMBARA/YAMEOGO T. V. Sonia	SDI/DGEP
5.	YAMEOGO Salfo	DGCOOP/MEFP
6.	SANOU Nouhoun Khalil	DGRI/MJDH/RI
7.	ILBOUDO Diane	DGRI/MJDHRI

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU LUNDI 08 AVRIL 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
8.	FOFANA Haoua	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	KABRE Aboubacar	CDD
2.	SOME Yiompouén Aimé	CGSASH
3.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	CAEDS

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre

Liste des députés absents excusés (retenus par les travaux des CEP)

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	YARO Mamadou	Rapporteur général
2.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
3.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
4.	SAVADOGO Yacouba	Membre
5.	TAPSOBA Issaka	Membre
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

Liste des membres de la délégation gouvernementale

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	BARO Roger	Ministre
2.	ILBOUDO Boubakar	DGESS
3.	SANA Seydou	DGEP
4.	BAMBARA/YAMEOGO T. V. Sonia	SDI/DGEP
5.	YAMEOGO Salfo	DGCOOP/MEFP
6.	SANOU Nouhoun Khalil	DGRI/MJDH/RI
7.	ILBOUDO Diane	DGRI/MJDHRI
8.	COMPAORE Julien	DCPP/DGESS
9.	SAWADOGO Arouna	PAFA

Liste du personnel administratif

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
4.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/ COMFIB
5.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire/CAEDS
6.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire/CGSASH
7.	BARRY Moussa	Stagiaire

